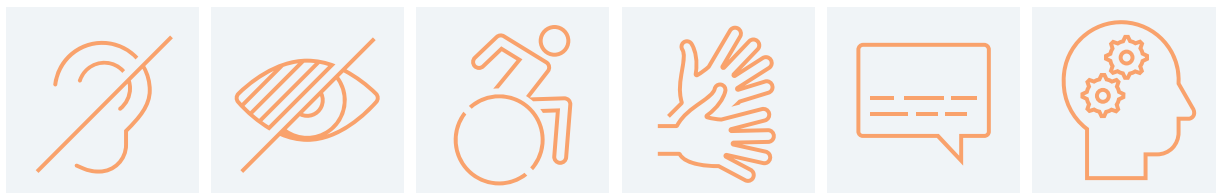


BTP CFA SAINT-DENIS

Registre public d'accessibilité



Nom du CFA	BTP CFA Saint Denis
Adresse du CFA	21 rue Prairial – 93200 Saint Denis

Sommaire

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?	2
2. Fiche informative de synthèse	2
Présentation de l'établissement	2
3. Accessibilité, matériel et sensibilisation	3
Accessibilité des locaux de l'établissement :	3
Prestations proposées par l'établissement	3
Informations sur l'accessibilité des prestations	3
Réfèrent handicap	3
Formation du personnel du CFA aux différentes situations de handicap	4
Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité	4
Modalités de maintenance des équipements	4
4. Pièces administratives	5
5. Annexes	5

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

La loi (11 février 2005 et 5 septembre 2018) stipule que tout organisme de formation (OF) ou centre de formation des apprentis (CFA) doit être accessible. L'accessibilité d'un organisme de formation constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation.

« Le droit à compensation du handicap » doit permettre un égal accès à la société et s'applique donc à tout parcours de formation. La mise à disposition d'aides matérielles ou d'aides financières est destinée à compenser les conséquences du handicap.

2. Fiche informative de synthèse

Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement	BTP CFA Saint Denis
Type d'établissement	Centre de Formation pour Apprentis
Catégorie de l'établissement	3ème catégorie
Adresse	21 rue prairial – 93200 Saint Denis
Téléphone	01 49 71 30 30
Courriel	cfabtp.saintdenis@btpcfaidf.fr
Siret	775 662 141 00107
Code NAF	8532 Z
Nom du référent handicap	Natacha LEFEBVRE
Contact référent handicap	01 49 71 30 37
Lieu de consultation du registre public d'accessibilité	<input checked="" type="checkbox"/> Hall d'accueil / CRAF <input checked="" type="checkbox"/> Sur le site internet de BTP CFA Ile-de-France

3. Accessibilité, matériel et sensibilisation

Accessibilité des locaux de l'établissement :

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

- OUI
 NON

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

- OUI
 NON

Prestations proposées par l'établissement

- Salles de cours pour formations, réunions, conférences, manifestations diverses.
 Ateliers équipés
 Bureaux
 Centre de Ressources et d'Aide à la Formation.
 Locaux techniques (atelier, garages, local à archives etc.).

Informations sur l'accessibilité des prestations

L'accès au CFA se fait :

- Depuis l'entrée principale
 Via la rampe d'accès signalée par un panneau
 Depuis le parking des visiteurs
 L'accès aux différents étages est possible par l'ascenseur.

Référent handicap

Nom du référent handicap	Natacha LEFEBVRE
Date de la formation du référent handicap	21h du 23/09/2022 au 25/011/2022
Réseaux nationaux auxquels participe le référent handicap	Agefiph

Formation du personnel du CFA aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel sera formé.

Dates de la formation	Nom de la formation	Organisme assurant la formation	Nom des participants

Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Équipements	Dernière date d'intervention	Périodicité	Prestataire
Portes	28/02/2024	Annuelle	VERITAS
Ascenseurs	31/03/2023	Annuelle	VERITAS/KONE

Modalités de maintenance des équipements

Le matériel est entretenu et adapté

OUI

NON

Le personnel connaît le matériel

OUI

NON

Équipements	Dernière date d'intervention	Périodicité	Prestataire
A compléter	A compléter	A compléter	A compléter
A compléter	A compléter	A compléter	A compléter

4. Pièces administratives

- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1ère à 4e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs

5. Annexes

- Procédure d'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées
- Attestations de formation